

**Arrêté du 13 juillet 2016 portant nomination d'un fonctionnaire
en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale
de la protection judiciaire de la jeunesse du Var**

NOR : JUSF1620727A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 16 juin 2016 de M. Jean-François DEMASSEY demandant à cesser ses fonctions de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var ;

Considérant le courrier du 16 juin 2016 de Mme Ariane CHODKIEWIEZ demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var ;

Considérant le courrier CB/OH/280/2016D du 16 juin 2016 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var demandant la nomination de Mme Ariane CHODKIEWIEZ en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var, en remplacement de M. Jean-François DEMASSEY, qui cesse ses fonctions,

ARRÊTE

Article 1

Mme Ariane CHODKIEWIEZ est nommée régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var, en remplacement de M. Jean-François DEMASSEY, qui cesse ses fonctions.

Article 2

L'arrêté NOR : JUSF1431380A du 24 décembre 2014 portant nomination d'un fonctionnaire, en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var, est abrogé.

Article 3

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 15 700 euros, le montant du cautionnement imposé à

Mme Ariane CHODKIEWIEZ est fixé à 3 800 euros.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 13 juillet 2016.

Pour le ministre,
Et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
Par empêchement de l'adjoint au
sous-directeur du pilotage et de l'optimisation
des moyens,
La chef du bureau de l'allocation des moyens,

Aurore CHENU